

INDONESIE

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

INDONESIE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE</p>	<p>1),2) Comme précisé pour chaque secteur</p> <p>3) La présence commerciale de fournisseurs étrangers : services peut prendre la forme de coentreprises ou de bureaux de représentation, sauf indication contraire</p> <p>Les coentreprises doivent satisfaire aux prescriptions suivantes:</p> <p>i) statut juridique d'entreprise à responsabilité limitée (Perseroan Terbatas/PT),</p> <p>ii) les associés étrangers de l'entreprise à responsabilité limitée (Perseroan Terbatas/PT) ne peuvent détenir plus de 49 pour cent du capital de cette entreprise.</p>	<p>1),2) Comme précisé pour chaque secteur</p> <p>3) La législation de l'impôt sur le revenu assujettit les contribuables non résidents à un impôt de 20 pour cent retenu à la source sur les revenus suivants d'origine indonésienne:</p> <p>a) intérêts</p> <p>b) royalties</p> <p>c) dividendes</p> <p>d) redevances au titre de prestations de services en Indonésie</p> <p>Acquisitions foncières.</p> <p>Undang-Undang Pokok Agraria (Loi foncière) n° 5 de 1960 prescrit qu'aucun étranger (personne physique ou morale) n'a le droit de posséder des terres. Cependant, les coentreprises peuvent posséder le droit d'utiliser des terrains (Hak Guna Usaha) et de construire des immeubles (Hak Guna Bangunan) ainsi que louer et donner à bail des terrains et des biens.</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) Sous réserve de l'application des lois et règlements indonésiens sur le travail et l'immigration, seuls les directeurs, administrateurs et experts ou conseillers techniques sont autorisés, sauf indication contraire, à séjourner au maximum deux ans sur le territoire indonésien, avec prolongation éventuelle d'une année. L'entrée des administrateurs et experts techniques (en détachement dans leur entreprise) est autorisée sur la base d'un examen des besoins économiques.</p>	<p>Toutes personnes morales et personnes physiques doivent satisfaire aux conditions de qualification professionnelle</p> <p>4) Impositions fiscales des expatriés. Les personnes physiques étrangères qui fournissent des services doivent acquitter les impôts et taxes prélevés par les autorités nationales, provinciales et municipales.</p> <p>Lois et règlements du travail. Les expatriés employés par une coentreprise, un bureau de représentation ou d'autres personnes morales et les fournisseurs de services à titre individuel doivent être titulaires d'un permis de travail valide délivré par le Ministère du travail.</p> <p>Lois et règlements d'immigration. Les expatriés doivent satisfaire aux prescriptions et formalités en matière d'immigration pour pénétrer sur le territoire de la République d'Indonésie.</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>Définitions:</u></p> <p>"Directeur": Personne ou groupe de personnes chargés par les actionnaires d'un organisme fournisseur de services de l'encadrement général et de la direction de l'entreprise et juridiquement habilités à agir pour le compte de l'entreprise devant les tribunaux et ailleurs.</p> <p>"Administrateur": Salarié de haut niveau d'un fournisseur de services, chargé essentiellement de l'administration de l'entreprise, principalement sous la supervision ou la direction générale du conseil d'administration, et notamment de diriger l'entreprise du fournisseur de services ou bien un département ou une subdivision de cette entreprise, de superviser ou encadrer le travail d'autres cadres, professionnels ou administrateurs salariés, ou doté du pouvoir d'engager ou de licencier du personnel ou de recommander ces mesures ou d'autres encore concernant le personnel.</p> <p>"Experts/conseillers techniques": Personnes employées par un fournisseur de services et possédant i) des qualifications de haut niveau ou normales pour un type de travail ou d'activité professionnelle nécessitant des connaissances techniques particulières ou ii) des connaissances indispensables ou spécialisées pour les besoins du service, de son matériel de recherche, de ses techniques ou de son administration.</p> <p>"Opérations conjointes": Les opérations conjointes sont des ententes temporaires entre une ou plusieurs entreprises étrangères et indonésiennes, conclues pour réaliser un ou plusieurs projets ou opérations sans créer conformément à la législation indonésienne un nouvel organisme statutaire.</p> <p>"Coentreprises": Les coentreprises sont des personnes morales organisées conformément à la législation indonésienne et domiciliées en Indonésie sous la forme d'une coopération entre des capitaux étrangers et des capitaux indonésiens dans le pays.</p>			

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>Services de télécommunication</u> Audiomessagerie téléphonique (CPC 7523)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Accès autorisé de cinq sociétés étrangères de fourniture de services, en sus des sociétés existantes 4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020. 4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>Services de courrier électronique (CPC 75232)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Accès autorisé de cinq sociétés étrangères de fourniture de services, en sus des sociétés existantes 4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020. 4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>Services informatiques en temps partagé (CPC 84330)</p>	<p>1) Néant 2) Néant</p>	<p>1) Néant 2) Néant</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de vidéotexte (CPC 75229)	<p>3) Accès autorisé de cinq sociétés étrangères de fourniture de services, en sus des sociétés existantes</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Accès autorisé de cinq sociétés étrangères de fourniture de services, en sus des sociétés existantes</p>	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p>	
Boîtes postales électroniques (CPC 75232)	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Accès autorisé de cinq sociétés étrangères de fourniture de services, en sus des sociétés existantes</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Accès autorisé de cinq sociétés étrangères de fourniture de services, en sus des sociétés existantes</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Accès autorisé de cinq sociétés étrangères de fourniture de services, en sus des sociétés existantes</p>	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p>	
<p>Services de communication de dossiers (CPC 75299)</p>			
<p>Alarme téléométrique à domicile (CPC 75299)</p>			

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de spectacles (CPC 75299)	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Accès autorisé de cinq sociétés étrangères de fourniture de services, en sus des sociétés existantes</p>	<p>de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p>	
Services d'information-gestion (CPC 75299)	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Accès autorisé de cinq sociétés étrangères de fourniture de services, en sus des sociétés existantes</p>	<p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p><u>Services industriels</u> Conseil et consultations (CPC 86721)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p> <p>1) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>2) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>3) Opération conjointe par l'entremise d'un bureau de représentation en Indonésie</p>	<p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Le participant indonésien à une opération conjointe doit être membre de l'Association indonésienne des experts-conseils</p>	
	<p>Services d'établissement de plans techniques pour les procédés et les produits industriels (CPC 86725)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p> <p>1) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>2) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>3) Opération conjointe par l'entremise d'un bureau de représentation en Indonésie</p>	<p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Le participant indonésien à une opération conjointe doit être membre de l'Association indonésienne des experts-conseils</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services d'administration des projets, sauf dans la construction (CPC 86601)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p> <p>1) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>2) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>3) Opération conjointe par l'entremise d'un bureau de représentation en Indonésie</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p>	<p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Le participant indonésien à une opération conjointe doit être membre de l'Association indonésienne des experts-conseils</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>Services de consultations en matière d'installation des matériels informatiques (CPC 841)</p>	<p>1) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>2) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>3) Opération conjointe par l'entremise d'un bureau de représentation en Indonésie</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Le participant indonésien à une opération conjointe doit être membre de l'Association indonésienne des experts-conseils</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de réalisation de logiciels (CPC 842)</p> <p>Services de R&D interdisciplinaires (CPC 853, pour l'industrie seulement)</p>	<p>1) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>2) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>3) Opération conjointe par l'entremise d'un bureau de représentation en Indonésie</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Le participant indonésien à une opération conjointe doit être membre de l'Association indonésienne des experts-conseils</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	
	<p>1) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>2) Non consolidé pour les projets financés par l'administration</p> <p>3) Opération conjointe par l'entremise d'un bureau de représentation en Indonésie</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Le participant indonésien à une opération conjointe doit être membre de l'Association indonésienne des experts-conseils</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 8676)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé pour les projets financés par l'administration 2) Non consolidé pour les projets financés par l'administration 3) Opération conjointe par l'entremise d'un bureau de représentation en Indonésie 4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Le participant indonésien à une opération conjointe doit être membre de l'Association indonésienne des experts-conseils 4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" 	
Services annexes aux industries manufacturières (CPC 884 et 885)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé pour les projets financés par l'administration 2) Non consolidé pour les projets financés par l'administration 3) Opération conjointe par l'entremise d'un bureau de représentation en Indonésie 4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Le participant indonésien à une opération conjointe doit être membre de l'Association indonésienne des experts-conseils 4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" 	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Maintenance et réparation de matériel (à l'exclusion des navires pour la navigation maritime, aéronefs et autres matériels de transport) (CPC 633 + 8861 + 8866)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé pour les projets financés par l'administration 2) Non consolidé pour les projets financés par l'administration 3) Opération conjointe par l'entremise d'un bureau de représentation en Indonésie 4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et experts techniques 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Le participant indonésien à une opération conjointe doit être membre de l'Association indonésienne des experts-conseils 4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" 	
Services d'architecture (CPC 8671)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Néant 3) a) Opération conjointe: Organiser une opération conjointe moyennant l'implantation d'un bureau de représentation 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) a) Opération conjointe: <ol style="list-style-type: none"> 1. Imposition d'un droit d'enregistrement; 2. L'autorisation d'implantation du bureau de représentation est valable trois ans et peut être prolongée; 3. La société étrangère immatriculée organisera une opération conjointe avec un ou plusieurs 	

INDONESIE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Service d'ingénierie (CPC 8672 - sauf CPC 86721-86725- 86726)</p>	<p>b) Coentreprise: Création d'une société en coentreprise selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux" et celles de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Opération conjointe: Organiser une opération conjointe moyennant l'implantation d'un bureau de représentation</p>	<p>associés locaux membres de l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A.</p> <p>b) Coentreprise: Le ou les associés locaux dans une coentreprise doivent appartenir à l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Opération conjointe: 1. Imposition d'un droit d'enregistrement; 2. L'autorisation d'implantation du bureau de représentation est valable trois ans et peut être prolongée; 3. La société étrangère immatriculée organisera une opération conjointe avec un ou plusieurs associés locaux membres de l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A.</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services intégrés d'ingénierie (CPC 8673)</p>	<p>b) Coentreprise: Création d'une société en coentreprise selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux" et celles de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Opération conjointe: Organiser une opération conjointe moyennant l'implantation d'un bureau de représentation</p>	<p>b) Coentreprise: Le ou les associés locaux dans une coentreprise doivent appartenir à l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Opération conjointe: 1. Imposition d'un droit d'enregistrement; 2. L'autorisation d'implantation du bureau de représentation est valable trois ans et peut être prolongée; 3. La société étrangère immatriculée organisera une opération conjointe avec un ou plusieurs associés locaux membres de l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A.</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services d'aménagement urbain (CPC 86742)</p>	<p>b) Coentreprise: Création d'une société en coentreprise selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux" et celles de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux":</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Opération conjointe: Organiser une opération conjointe moyennant l'implantation d'un bureau de représentation</p>	<p>b) Coentreprise: Le ou les associés locaux dans une coentreprise doivent appartenir à l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux":</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Opération conjointe: 1. Imposition d'un droit d'enregistrement; 2. L'autorisation d'implantation du bureau de représentation est valable trois ans et peut être prolongée; 3. La société étrangère immatriculée organisera une opération conjointe avec un ou plusieurs associés locaux membres de l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A.</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
1)	Travaux de préparatoire des chantiers de construction (CPC 511 sauf CPC 5110 et 5113)	<p>b) Coentreprise: Création d'une société en coentreprise selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux" et celles de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Opération conjointe: Organiser une opération conjointe moyennant l'implantation d'un bureau de représentation</p>	<p>b) Coentreprise: Le ou les associés locaux dans une coentreprise doivent appartenir à l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Opération conjointe: 1. Imposition d'un droit d'enregistrement; 2. L'autorisation d'implantation du bureau de représentation est valable trois ans et peut être prolongée; 3. La société étrangère immatriculée organisera une opération conjointe avec un ou plusieurs associés locaux membres de l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A.</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Travaux de construction des bâtiments (CPC 512 sauf CPC 51210)</p>	<p>b) Coentreprise: Création d'une société en coentreprise selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux" et celles de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Opération conjointe: Organiser une opération conjointe moyennant l'implantation d'un bureau de représentation</p>	<p>b) Coentreprise: Le ou les associés locaux dans une coentreprise doivent appartenir à l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Opération conjointe: 1. Imposition d'un droit d'enregistrement; 2. L'autorisation d'implantation du bureau de représentation est valable trois ans et peut être prolongée; 3. La société étrangère immatriculée organisera une opération conjointe avec un ou plusieurs associés locaux membres de l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A.</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Travaux de construction de génie civil (CPC 513)	<p>b) Coentreprise: Création d'une société en coentreprise selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux" et celles de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Opération conjointe: Organiser une opération conjointe moyennant l'implantation d'un bureau de représentation</p>	<p>b) Coentreprise: Le ou les associés locaux dans une coentreprise doivent appartenir à l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Opération conjointe: 1. Imposition d'un droit d'enregistrement; 2. L'autorisation d'implantation du bureau de représentation est valable trois ans et peut être prolongée; 3. La société étrangère immatriculée organisera une opération conjointe avec un ou plusieurs associés locaux membres de l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A.</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Assemblage et construction d'ouvrages préfabriqués (CPC 514-5140)</p>	<p>b) Coentreprise: Création d'une société en coentreprise selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux" et celles de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Opération conjointe: Organiser une opération conjointe moyennant l'implantation d'un bureau de représentation</p>	<p>b) Coentreprise: Le ou les associés locaux dans une coentreprise doivent appartenir à l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Opération conjointe: 1. Imposition d'un droit d'enregistrement; 2. L'autorisation d'implantation du bureau de représentation est valable trois ans et peut être prolongée; 3. La société étrangère immatriculée organisera une opération conjointe avec un ou plusieurs associés locaux membres de l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A.</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Travaux d'entreprises de construction spécialisées (CPC 515-5155)</p>	<p>b) Coentreprise: Création d'une société en coentreprise selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux" et celles de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Opération conjointe: Organiser une opération conjointe moyennant l'implantation d'un bureau de représentation</p>	<p>b) Coentreprise: Le ou les associés locaux dans une coentreprise doivent appartenir à l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Opération conjointe: 1. Imposition d'un droit d'enregistrement; 2. L'autorisation d'implantation du bureau de représentation est valable trois ans et peut être prolongée; 3. La société étrangère immatriculée organisera une opération conjointe avec un ou plusieurs associés locaux membres de l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A.</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de location de matériel de construction ou de démolition pour bâtiments ou ouvrages de génie civil, avec opérateur (CPC 518)</p>	<p>b) Coentreprise: Création d'une société en coentreprise selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux" et celles de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) a) Opération conjointe: Organiser une opération conjointe moyennant l'implantation d'un bureau de représentation</p>	<p>b) Coentreprise: Le ou les associés locaux dans une coentreprise doivent appartenir à l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) a) Opération conjointe: 1. Imposition d'un droit d'enregistrement; 2. L'autorisation d'implantation du bureau de représentation est valable trois ans et peut être prolongée; 3. La société étrangère immatriculée organisera une opération conjointe avec un ou plusieurs associés locaux membres de l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A.</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES DE TRANSPORT</p> <p><u>Services de transport maritime*</u></p> <p>Transport international de voyageurs (CPC 7211)</p>	<p>b) Coentreprise: Création d'une société en coentreprise selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux" et celles de la Loi sur les investissements de capitaux étrangers</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les sociétés étrangères de navigation peuvent implanter un représentant du propriétaire**</p>	<p>b) Coentreprise: Le ou les associés locaux dans une coentreprise doivent appartenir à l'Association indonésienne des experts-conseils, catégorie A</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Les sociétés de navigation étrangères sont tenues de choisir comme agent général une compagnie de navigation indonésienne***</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>Accès aux équipements portuaires et leur utilisation dans les ports ouverts à la navigation internationale</p>

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Transport international de marchandises (CPC 7212)	<p>4) a) Coentreprises: comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>b) Représentants des propriétaires: non consolidé sauf en ce qui concerne l'administrateur</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les sociétés étrangères de navigation peuvent implanter un représentant du propriétaire**</p> <p>4) a) Coentreprises: comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>b) Représentants des propriétaires: non consolidé sauf en ce qui concerne l'administrateur</p>	<p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) a) Les sociétés de navigation étrangères sont tenues de choisir comme agent général une compagnie de navigation indonésienne***</p> <p>b) Cargaisons de l'Etat****</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<u>Notes (Services maritimes):</u>			
* Le transport de voyageurs et de marchandises exclut le cabotage et les services auxiliaires.			
** Les représentants des propriétaires désignés par les sociétés de navigation étrangères ont les attributions suivantes:			
a) surveiller les navires du propriétaire durant leurs opérations dans les ports indonésiens;			
b) superviser le service, par l'agent général, des navires du propriétaire faisant escale en Indonésie;			
c) prendre directement contact avec les propriétaires des cargaisons.			
*** L'agent général en Indonésie a notamment les attributions suivantes:			
a) prendre les dispositions voulues pour faire assurer tous les services portuaires indispensables au navire étranger durant son séjour dans les ports indonésiens;			
b) choisir la société de dockage pour le chargement et le déchargement des cargaisons, pour le compte de son mandant;			
c) veiller à l'enregistrement des cargaisons et à leur protection par bâche;			
d) recevoir les marchandises pour le compte du mandant;			
e) établir les connaissements pour le compte du mandant;			
f) régler les frais et les contestations le cas échéant;			
g) fournir au mandant les informations demandées par lui.			
**** Les cargaisons appartenant à l'Etat sont celles qui proviennent d'autres pays (cargaisons importées) et sont achetées par des organismes publics ou sur la base d'un accord de prêt ou de crédit avec d'autre pays.			

INDONESIE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontalières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES RELATIFS AU TOURISME</p> <p><u>Hôtellerie¹</u></p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Dans la partie orientale de l'Indonésie, Kalimantan, Bengkulu, Jambi et Sulawesi, les investisseurs étrangers peuvent être propriétaires de 100 pour cent du capital-actions</p> <p>4) a) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne:</p> <p>1. Les cadres supérieurs d'administration des hôtels, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) L'administrateur gérant ii) L'administrateur de la restauration iii) L'administrateur résident iv) Le trésorier v) Le directeur commercial 	<p>1),2) Néant</p> <p>3) a) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>b) Seuls sont autorisés les hôtels trois, quatre ou cinq étoiles</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	

¹ Les hôtels à étoiles fournissent le logement et la restauration ainsi que d'autres services, sauf ceux de casino et les autres activités interdites par la loi parce que contraires à la morale publique, à la religion, à la sécurité ou à l'ordre public.

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Agences de voyages et organisateurs touristiques (AV & OT) (CPC 74710)</p>	<p>2. Les professionnels hautement qualifiés, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Le chef de rang ii) Le sous-chef de rang iii) Le cuisinier spécialisé <ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Au maximum 30 AV & OT 4) Non consolidé, sauf en ce qui concerne les conseillers techniques 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Les organisateurs touristiques doivent être des agents de voyage établis à Djakarta ou à Bali 4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" 	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>Les stations touristiques comprennent:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les hôtels - les marinas - les terrains de golf et autres installations sportives 	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Dans la partie orientale de l'Indonésie, Kalimantan, Bengkulu, Jambi et Sulawesi, les investisseurs étrangers peuvent être propriétaires de 100 pour cent du capital-actions</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les gérants de station</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) a) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>b) Seuls sont autorisés les hôtels trois, quatre ou cinq étoiles</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>SERVICES FINANCIERS</p> <p>Services d'assurances autres que sur la vie (CPC 8129)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé sauf:</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	

1 Les stations touristiques sont des zones aménagées pour recevoir les équipements indispensables au tourisme tels qu'hôtels, marinas, terrains de golf, équipements culturels de plein air, etc., sauf les casinos et les autres activités interdites par la loi parce que contraires à la morale publique, à la religion, à la sécurité ou à l'ordre public.

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de réassurances	<p>a) S'il n'existe en Indonésie aucune compagnie d'assurances, indépendante ou groupée, en mesure de couvrir les risques d'assurance de l'objet en question</p> <p>b) S'il n'existe en Indonésie aucune compagnie d'assurances qui souhaite couvrir l'objet en question</p> <p>c) Si les propriétaires des objets à assurer ne sont pas des citoyens indonésiens ni des personnes morales indonésiennes</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et les conseillers/experts techniques</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé, sauf s'il s'agit de fournisseurs de services de bonne réputation qui satisfont aux conditions en matière de capitalisation</p>	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services d'assurance-vie (CPC 8121)	<p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et les conseillers/experts techniques</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé sauf:</p> <p>a) S'il n'existe en Indonésie aucune compagnie d'assurances, indépendante ou groupée, en mesure de couvrir les risques d'assurance de l'objet en question</p> <p>b) S'il n'existe en Indonésie aucune compagnie d'assurances qui souhaite couvrir l'objet en question</p> <p>c) Si les propriétaires des objets à assurer ne sont pas des citoyens indonésiens ni des personnes morales indonésiennes</p>	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Courtage d'assurances (CPC 8140)</p>	<p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et les conseillers/experts techniques</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Au moins l'un des directeurs des coentreprises doit être indonésien</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et les conseillers/experts techniques</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé</p>	
<p>Courtage de réassurances (CPC 8140)</p>			

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de crédit-bail (CPC 81120)</p>	<p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs et les conseillers/experts techniques</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p>	
<p>Services d'affacturage (CPC 8113)</p>	<p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les opérations internationales d'affacturage</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	

INDONÉSIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de cartes de crédit (délivreurs et agents) (CPC 8113)</p> <p>Services de crédit à la consommation (CPC 8113)</p>	<p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Moyennant l'établissement d'un courtier en valeurs ou agent de change selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizon-aux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	<p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Moyennant l'établissement d'un courtier en valeurs ou agent de change selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	
<p>Opérations sur titres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations pour compte propre ou pour le compte de clients, en bourse ou sur le marché hors cote - Actions cotées - Obligations <p>- Participation à des émissions de tous types de valeurs mobilières, y</p>			

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>compris garantie et placement en qualité d'agence (dans le public ou à titre privé) et prestations de services relatifs à ces émissions</p> <p>Gestion de portefeuille, toutes formes de gestion d'investissement collectif</p>	<p>3) Moyennant l'établissement d'un courtier en valeurs ou agent de change selon les prescriptions indiquées sous "Engagements horizontaux"</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Moyennant l'établissement d'une société de gestion des investissements dans les conditions indiquées sous "Engagement, horizontaux"</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les directeurs</p>	<p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les fournisseurs étrangers de services sont tenus de déposer un capital versé supérieur à celui demandé aux fournisseurs nationaux de services. Cette mesure sera levée en l'an 2020.</p> <p>4) Comme précisé sous "Engagements horizontaux"</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<u>Sous-secteur bancaire: Conditions générales</u>			
1. Sauf indication contraire, les conditions de la liste concernant le sous-secteur bancaire sont conformes à l'Annexe relative aux Services financiers.			
2. Les conditions et réserves générales font partie intégrante de l'offre concernant le sous-secteur bancaire.			
3. Consolidé pour les succursales existantes de banques étrangères appartenant à 100 pour cent à des étrangers. Les banques étrangères peuvent seulement ouvrir de nouvelles agences dans les villes de Djakarta, Sourabaya, Semarang, Bandoung, Medan, Ujung Pandang, Denpasar et Batam Island, avec 1 (un) bureau dans chacune d'elles.			
4. L'acquisition de banques locales existantes est autorisée moyennant l'acquisition de 49 pour cent au maximum des parts sociales s'il s'agit de banques constituées localement et cotées en bourse.			
5. Pour effectuer les transactions spécifiées dans cette offre, les fournisseurs étrangers de services, à l'exception des agences existantes de banques étrangères, doivent avoir le statut juridique de coentreprises constituées en Indonésie, conformément aux prescriptions ci-après:			
a) comme précisé sous "Engagements horizontaux"			
b) non consolidé pour les nouvelles autorisations.			
6. Le gouvernement indonésien se réserve le droit de prendre des règlements concernant les prescriptions en matière de capital versé des banques en coentreprise.			
7. La liste ne concerne que les transactions spécifiées dans "Engagements spécifiques".			

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Banques commerciales</p> <p>- Acceptation de dépôts et d'autres fonds en compte courant de la population en général</p>	<p>1) Les dépôts reçus par les banques exploitées en Indonésie (y compris les succursales des banques indonésiennes à l'étranger) sont soumis à la réglementation officielle des emprunts commerciaux étrangers</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" et dans les conditions générales applicables au sous-secteur bancaire</p> <p>4) a) Dans le cas des succursales de banques étrangères, seuls les postes de direction peuvent être occupés par des expatriés et à condition qu'au moins l'un des directeurs soit un ressortissant indonésien</p> <p>b) Dans le cas des banques en coentreprise, les fonctions de directeur ne peuvent être exercées par des expatriés qu'en proportion du pourcentage de parts de propriété</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p> <p>4) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Prêts de tous types, y compris le crédit à la consommation, les hypothèques, le crédit, l'affacturage et le financement d'opérations commerciales</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" et dans les conditions générales applicables au sous-secteur bancaire</p> <p>4) a) Dans le cas des succursales de banques étrangères, seuls les postes de direction peuvent être occupés par des expatriés et à condition qu'au moins l'un des directeurs soit un ressortissant indonésien</p> <p>b) Dans le cas des banques en coentreprise, les fonctions de directeur ne peuvent être exercées par des expatriés qu'en proportion du pourcentage de parts de propriété</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p> <p>4) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p>	
<p>- Tous les services touchant les paiements et les virements de fonds,</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>y compris la gestion des cartes de crédit, de paiement et similaires, des chèques de voyage et des traites bancaires</p> <p>- Garanties et nantrissements</p>	<p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" et dans les conditions générales applicables au sous-secteur bancaire</p> <p>4) a) Dans le cas des succursales de banques étrangères, seuls les postes de direction peuvent être occupés par des expatriés et à condition qu'au moins l'un des directeurs soit un ressortissant indonésien</p> <p>b) Dans le cas des banques en coentreprise, les fonctions de directeur ne peuvent être exercées par des expatriés qu'en proportion du pourcentage de parts de propriété</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" et dans les conditions générales applicables au sous-secteur bancaire</p>	<p>4) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p> <p>4) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Opérations sur titres, pour compte propre ou pour le compte de clients, en bourse, sur les marchés hors cotes ou autrement, portant sur les valeurs suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruments négociés sur le marché de l'argent (y compris 	<p>4) a) Dans le cas des succursales de banques étrangères, seuls les postes de direction peuvent être occupés par des expatriés et à condition qu'au moins l'un des directeurs soit un ressortissant indonésien</p> <p>b) Dans le cas des banques en coentreprise, les fonctions de directeur ne peuvent être exercées par des expatriés qu'en proportion du pourcentage de parts de propriété</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" et dans les conditions générales applicables au sous-secteur bancaire</p> <p>4) a) Dans le cas des succursales de banques étrangères, seuls les postes de direction peuvent être occupés par des expatriés et à condition qu'au moins l'un des directeurs soit un ressortissant indonésien</p>	<p>4) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p> <p>4) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>chèques, reconnaissances, certificats de dépôt)</p> <p>- Opérations sur devises</p>	<p>b) Dans le cas des banques en coentreprise, les fonctions de directeur ne peuvent être exercées par des expatriés qu'en proportion du pourcentage de parts de propriété</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" et dans les conditions générales applicables au sous-secteur bancaire</p> <p>4) a) Dans le cas des succursales de banques étrangères, seuls les postes de direction peuvent être occupés par des expatriés et à condition qu'au moins l'un des directeurs soit un ressortissant indonésien</p> <p>b) Dans le cas des banques en coentreprise, les fonctions de directeur ne peuvent être exercées par des expatriés qu'en proportion du pourcentage de parts de propriété</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p> <p>4) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p>	

INDONESIE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontalières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Instruments liés aux taux de change ou d'intérêt, y compris par exemple les accords de crédit de report et opérations à terme</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" et dans les conditions générales applicables au sous-secteur bancaire</p> <p>4) a) Dans le cas des succursales de banques étrangères, seuls les postes de direction peuvent être occupés par des expatriés et à condition qu'au moins l'un des directeurs soit un ressortissant indonésien</p> <p>b) Dans le cas des banques en coentreprise, les fonctions de directeur ne peuvent être exercées par des expatriés qu'en proportion du pourcentage de parts de propriété</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p> <p>4) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p>	
<p>- Titres au porteur</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Gestion d'avoirs, par exemple gestion de liquide ou de valeurs de portefeuille, toutes formes de gestion d'investissements collectifs, gestion de caisses de pensions,</p>	<p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" et dans les conditions générales applicables au sous-secteur bancaire</p> <p>4) a) Dans le cas des succursales de banques étrangères, seuls les postes de direction peuvent être occupés par des expatriés et à condition qu'au moins l'un des directeurs soit un ressortissant indonésien</p> <p>b) Dans le cas des banques en coentreprise, les fonctions de directeur ne peuvent être exercées par des expatriés qu'en proportion du pourcentage de parts de propriété</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Comme précisé sous "Engagements horizontaux" et dans les conditions générales applicables au sous-secteur bancaire</p>	<p>3) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p> <p>4) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p>	

INDONESIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
services de garde de titres et de consignation	<p>4) a) Dans le cas des succursales de banques étrangères, seuls les postes de direction peuvent être occupés par des expatriés et à condition qu'au moins l'un des directeurs soit un ressortissant indonésien</p> <p>b) Dans le cas des banques en coentreprise, les fonctions de directeur ne peuvent être exercées par des expatriés qu'en proportion du pourcentage de parts de propriété</p>	<p>4) Consolidé seulement selon les "Engagements horizontaux" et les conditions générales relatives au sous-secteur bancaire</p>	